

35



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 4 février 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 4 février 2010

13 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Alward soulève la question de privilège pour rectifier des énoncés publiés dans plusieurs journaux de la province relativement à sa position sur le projet de boycottage des chocolats Ganong, faisant suite à la publication du rapport du Comité consultatif sur la transaction en matière d'électricité proposée entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, présidé par David A. Ganong.

M. Urquhart accueille à la Chambre Les Hull, député progressiste-conservateur provincial de York-Sud de 1974 à 1987, ministre des Services sociaux de 1974 à 1982, ministre de la Jeunesse et des Loisirs de 1982 à 1987 et président du conseil de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick de 1985 à 1987.

M. Paulin (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Notre-Dame, d'Atholville, de Balmoral, de Charlo, de Campbellton, de Val-d'Amour, de Dalhousie et des environs de ces agglomérations, qui exhortent le gouvernement à autoriser le passage de VTT sur l'ancienne ligne de chemin de fer de Glencoe à Tide Head. (Pétition 176.)

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Havelock, de Russellville, de Cassilis, de Lower Newcastle, de Bartibog Bridge, de Carrolls Crossing, de Riverview et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 177.)

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Summerville, de Kingston, de Quispamsis, de Rothesay et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 178.)

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Beresford, de Dunlop, de Robertville, de South Tetagouche, de Nigadoo, de Bathurst, de Belledune et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 179.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Lower Newcastle, de Napan, de Miramichi, de Hardwicke, de South Nelson, de South Napan, de Black River Bridge et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 180.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Lower Derby, d'Exmoor, de Chatham, de Burnt Church, de Newcastle, de Millerton, de Strathadam, de Gray Rapids, de Fredericton, de Cassilis, de Wayerton, de Douglastown et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 181.)

M. Fitch donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 11 février 2010, appuyé par M^{me} Blaney, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement, y compris la correspondance, les procès-verbaux de réunions et les notes de service, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le ministère de l'Environnement, le ministre de l'Environnement, la Fredericton Region Solid Waste Commission et d'autres personnes concernant Elmtree Environmental Ltd., depuis le 3 octobre 2006.

M. Williams donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 11 février 2010, appuyé par M. Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie des contrats, des contrats de services personnels et des avances d'honoraires entre des ministères, des organismes gouvernementaux ou des corporations de la Couronne, d'une part, et le cabinet d'avocats Stewart McKelvey ou M^e Britt Dysart, d'autre part, y compris le taux horaire de facturation, depuis le 3 octobre 2006.

Les motions 10, 11, 12, 14, 18, 20, 25, 26 et 27, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

Conformément à l'avis de motion 34, M. Alward, appuyé par M. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick sont les actionnaires principaux d'Énergie NB et de ses actifs ;

attendu que la décision du premier ministre de vendre un grand nombre de ces actifs et les droits de transport à Hydro-Québec sans le consentement des gens a créé une tempête de protestations publiques parce que les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas été consultés à propos de l'entente ;

attendu que le contrat écrit définitif entre Hydro-Québec et la province du Nouveau-Brunswick suscite de nombreuses questions parce que le gouvernement a décidé de garder secrets de nombreux aspects de l'entente négociée entre les deux parties en cause ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à déposer le contrat entre la province du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec au moins 30 jours avant la signature de l'entente pour que l'entente finale puisse faire l'objet de l'examen public approfondi et essentiel qu'elle exige et que les actionnaires méritent.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, aussi chargé de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 34, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 22

M. Fitch	M. Huntjens	M. Betts
M ^{me} Dubé	M. Harrison	M. C. LeBlanc
M. Alward	M. MacDonald	M. Urquhart
M. P. Robichaud	M. Holder	M. Jack Carr
M ^{me} Blaney	M. Jody Carr	M. Olscamp
M. Volpé	M. D. Graham	M. C. Landry
M. Steeves	M. Williams	M. Northrup
M ^{me} Poirier		

CONTRE : 27

l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Doherty	M. Fraser
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Stiles	l'hon. M. Ouellette
l'hon. S. Graham	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Doucet
l'hon. V. Boudreau	l'hon. B. LeBlanc	l'hon. M. Brewer
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Miles	l'hon. M. Collins
l'hon. M. Keir	l'hon. M. Albert	l'hon. M. Kenny
l'hon. M. Haché	M. MacIntyre	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. D. Landry	M ^{me} Lavoie	M. A. LeBlanc
M. McGinley	M ^{me} C. Robichaud	M. Paulin

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 35 proposé par l'hon. M. Byrne, appuyé par l'hon. M. Lamrock, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

par la substitution, au troisième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, comme tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit relever des défis quant au financement de l'aide juridique et de la prestation des services ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « exhorte le gouvernement à constituer un comité d'action provincial composé de représentants des ministères et des collectivités dont le mandat sera », de « appuie les travaux en cours du comité composé de représentants des ministères et des collectivités ayant pour mandat », et par l'adjonction, après ce paragraphe, du paragraphe suivant :

« et que l'Assemblée législative appuie la création d'un comité local composé de représentants gouvernementaux, communautaires et judiciaires en vue de mettre en oeuvre au printemps un projet pilote, à Saint John, visant un modèle amélioré de prestation des services pour la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. »

Il est unanimement convenu que l'amendement de la motion 35 proposé par l'hon. M. Byrne soit retiré.

L'hon. M. Byrne, appuyé par l'hon. M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

par la substitution, au troisième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, comme tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit relever des défis quant au financement de l'aide juridique et de la prestation des services ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « exhorte le gouvernement à constituer un comité d'action provincial composé de représentants des ministères et des collectivités dont le mandat sera », de « appuie les travaux en cours du comité composé de représentants des ministères, ayant pour mandat », par la suppression du point final et par l'adjonction, après ce paragraphe, du paragraphe suivant :

« et que l'Assemblée législative appuie la création d'un comité local composé de représentants gouvernementaux, communautaires et judiciaires en vue de mettre en oeuvre au printemps un projet pilote, à Saint John, visant un modèle amélioré de prestation des services pour la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, réassume sa suppléance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 35 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'un accès opportun au système de justice est fondamental dans une société juste et démocratique ;

attendu que l'aide juridique est une nécessité fondamentale qui contribue à assurer un accès opportun à la justice, surtout aux personnes les plus vulnérables, y compris les femmes victimes de violence familiale, les femmes autochtones et les personnes à faible revenu ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, comme tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit relever des défis quant au financement de l'aide juridique et de la prestation des services ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie les travaux en cours du comité composé de représentants des ministères, ayant pour mandat de mettre en oeuvre les recommandations visant à améliorer l'accès aux services du tribunal de la famille, à utiliser davantage les solutions de rechange au lieu des tribunaux de la famille pour régler des litiges en droit de la famille et à assurer un plus grand accès aux renseignements et à l'aide juridiques pour les affaires de droit de la famille

et que l'Assemblée législative appuie la création d'un comité local composé de représentants gouvernementaux, communautaires et judiciaires en vue de mettre en oeuvre au printemps un projet pilote, à Saint John, visant un modèle amélioré de prestation des services pour la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine.

La motion 35 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur la motion 29 proposée par M. Fitch, appuyé par M. Alward, dont voici le texte :

attendu que la province a indiqué, au moyen du budget actuel de 2010-2011, que la date prévue du retour de la province à un budget équilibré a été repoussée jusqu'à l'année financière 2014-2015 ;

attendu que le budget actuel prévoit une augmentation de 10,7 % des recettes de la province à partir de l'année financière actuelle jusqu'à l'année financière 2014-2015 ;

attendu qu'il est prévu que les dépenses augmenteront de 1 % seulement pendant la même période ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir à la Chambre les prévisions et les analyses financières détaillées du ministère des Finances, ou de toute autre source externe, qui appuient les projections et la capacité du gouvernement pour ce qui est de contenir les dépenses à un niveau bien inférieur aux niveaux traditionnels de l'inflation, à partir de l'année en cours jusqu'au retour à un budget équilibré prévu pour 2015.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, aussi chargé de la vice-présidence, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre, qui a repris la présidence de séance, interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.